

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

Décisions NU-MF67-TW n° 13-002-004 du 1^{er} octobre 2012 portant délégation de signature du responsable de site de Bobigny au responsable d'équipe de maintenance, adjoint du responsable de site de Bobigny, et à des agents de site de Bobigny

NOR : TRAT1309361S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

*Délégation de signature au responsable d'équipe de maintenance,
adjoint du responsable de site de Bobigny*

Le responsable de site de Bobigny,
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoirs (note générale n° 2011-31) consentie le 1^{er} juillet 2011 au directeur du département MRF par le président-directeur général de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoirs (note de département n° 12-022) consentie le 1^{er} janvier 2012 au responsable de site de Bobigny par le directeur du département MRF,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Yoann CHOUZENOUX, responsable d'équipe de maintenance, adjoint au responsable de site de Bobigny, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris pour les besoins de l'activité du site de Bobigny : les actes relatifs aux attributions qui lui ont été consenties aux termes de la disposition n° 1 (sécurité des voyageurs, des agents et des tiers) et de la disposition n° 2 (autres dispositions) de sa délégation de pouvoirs du 1^{er} janvier 2012 (note de département n° 12-022) susvisée.

Article 2

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée « note d'unité n° MF67-TW-12-011 » en date du 21 mai 2012.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 1^{er} octobre 2012.

Le responsable de site de Bobigny,
M. RIBO

Délégation de signature à des agents de site de Bobigny

Le responsable de site de Bobigny,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoirs consentie le 1^{er} juillet 2011 (note générale n° 2011-31) au directeur du département MRF par le président-directeur général de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoirs consentie le 1^{er} janvier 2012 (note de département n° 12-022) au responsable de site de Bobigny par le directeur du département MRF,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Yoann CHOUZENOUX, responsable d'équipe de maintenance, adjoint au responsable de site de Bobigny, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris dans le cadre de l'activité du site de Bobigny :

- 1.1. Les plans de prévention de plus de 400 heures ou à risques spécifiques pour le site de Bobigny.
- 1.2. L'établissement des permis feu.
- 1.3. La délivrance des habilitations électriques.

Article 2

De donner délégation à M. Joël CREPIN, chargé d'ordonnancement, à l'effet de signer, en son nom, les actes des paragraphes 1.1 et 1.2, pris dans le cadre de l'activité du site de Bobigny.

Article 3

De donner délégation à M. Cyril CHAULIAGUET, responsable d'équipe de maintenance, à l'effet de signer, en son nom, l'acte du paragraphe 1.3, pris dans le cadre de l'activité du site de Bobigny.

Article 4

De donner délégation à M. Karim BENYOUCEF, responsable de l'atelier de maintenance de ligne tramway T1, ou à Mme Gisèle BOUCHIER, responsable d'équipe de maintenance, adjointe au responsable de l'atelier de maintenance de la ligne tramway T1 à l'effet de signer, en son nom, les actes des paragraphes 1.1, 1.2 et 1.3, pris dans le cadre de l'activité du tramway T1.

Article 5

De donner délégation à M. Stéphane BOSELLI, mainteneur matériel roulant, ou à M. Romuald SALVARY, mainteneur matériel roulant, à l'effet de signer, en son nom, l'acte suivant, pris dans le cadre de l'activité du site de Bobigny : l'élaboration des bordereaux de suivi des déchets industriels.

Article 6

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée « note d'unité n° MF67-TW12-010 » du 21 mai 2012.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 1^{er} octobre 2012.

Le responsable de site de Bobigny,
M. RIBO